

Questions orales

inférieur à celui des hommes, malgré la loi fédérale et provinciale à cet égard? Quelles mesures le ministre prend-t-il dans le domaine de sa compétence pour redresser cette situation injuste?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député, j'en suis sûr, est au courant que nous avons adopté un bill prévoyant un traitement égal pour les hommes et les femmes à l'échelon fédéral. C'est une bonne mesure, et nous veillons à ce que tous les employeurs touchés s'y conforment, c'est-à-dire ceux dont le personnel relève de la compétence fédérale. Si certaines des provinces voulaient adopter des dispositions semblables, des mesures législatives vigoureuses, cela aurait des répercussions sensibles sur un nombre beaucoup plus considérable de travailleuses dont la plupart relèvent de la compétence provinciale.

M. Hees: Le bill précité est une duperie. Il n'est pas assez rigoureux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

M. McGrath: Le ministre est-il disposé à rencontrer ses homologues provinciaux pour réaliser l'objectif qu'il décrit dans sa réponse, de sorte que les femmes puissent être traitées avec équité et justice partout au pays, et voudrait-il s'entretenir avec eux d'une sorte de code de normes nationales?

M. Munro: M. l'Orateur, je crois que les ministres du Travail des provinces doivent se réunir à Ottawa vers la fin de mars ou le début d'avril, et la question sera sans doute à l'ordre du jour des discussions.

* * *

L'AGRICULTURE**LES GRAINS DE PROVENDE-RÉVISION DE LA POLITIQUE**

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Étant donné que, lundi dernier, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec l'a rencontré, peut-il assurer la Chambre que des modifications à la politique relative aux grains de provende seront bientôt apportées et, dans l'affirmative, peut-il nous assurer qu'elles tiendront compte des instances faites par les producteurs de l'Est?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes rencontrés lundi dernier, et

[M. McGrath.]

il y aura en fait un certain nombre d'autres réunions pour concrétiser la déclaration que renfermait le discours du trône et selon laquelle, avant le début de la prochaine campagne agricole, nous aurons instauré des mesures qui assureront un prix juste et équitable pour les provenances d'un bout à l'autre du pays, tout en tenant compte, évidemment, des frais inévitables de transport et d'entrepôt. C'est pourquoi nous étudions les instances présentées par les producteurs de la province de Québec, tout comme celles des autres groupes de producteurs d'un bout à l'autre du pays.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON**LES AGISSEMENTS DE L'ORGANISME QUANT AUX MISES À LA RETRAITE ANTICIPÉE**

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Sait-il que, depuis huit mois, la Société de développement du Cap-Breton met illégalement des mineurs dans la rue pour raison d'âge sans l'approbation requise du Conseil du Trésor, et sait-il que la Société continue à mettre des gens à la retraite avant l'âge normal de 65 ans, en dépit de la décision de la Cour fédérale qui a retiré cette responsabilité au gouvernement parce qu'il dépassait les limites de sa compétence.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député soupçonne le gouvernement ou un de ses organismes d'illégalité, je crois qu'il devrait adresser sa question au ministre de la Justice.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'en profite pour attirer l'attention du premier ministre sur le fait qu'en de nombreuses occasions j'ai demandé au ministre de la Justice d'étudier cette question. J'ai aussi écrit au ministre de la Justice. Je n'ai pas reçu de réponses à la Chambre, ni à ma correspondance. Il est temps que le gouvernement et son chef prennent la responsabilité de voir à ce que la déclaration faite hier à la Chambre par le ministre du Revenu national suivant laquelle ce ministère «est tenu d'appliquer la loi telle qu'elle a été adoptée par le Parlement et non comme il le souhaiterait» soit mise en application. Si le ministre du Revenu national doit rester un homme honnête, le gouvernement et le premier ministre feraient mieux de faire quelque chose à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député invoque encore une fois le Règlement?

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Oui monsieur l'Orateur. Mon rappel au Règlement tient au fait—et il ne sera pas consigné au harsard—que le ministre du Revenu national semble trouver quelque chose de drôle dans cette situation. Je voudrais lui rappeler que son intégrité est en cause dans cette affaire, et je répète que s'il veut demeurer un homme honnête, il doit agir pour redresser la situation.